Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-152-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 152/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

ADHÉSION À LA CHARTE TERRITOIRE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 152/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

ADHÉSION À LA CHARTE TERRITOIRE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

Rapporteur : Marie Er Rafiqi

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 33/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 portant l'adoption du Contrat local de santé de Laval Agglomération,

Vu la délibération n°088/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 portant définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération est compétente pour l'animation, le pilotage et la coordination du Contrat local de santé,

Qu'à ce titre, Laval Agglomération s'inscrit dans un réseau d'acteurs pour l'animation des politiques publiques en santé,

Que le volet prévention du contrat local de santé vient soutenir les démarches de sensibilisation menées sur le territoire, avec le réseau de partenaires,

Que dans ce cadre, il est proposé de mieux communiquer sur le don d'organes, avec le soutien du service de prélèvements d'organes et de tissus du Centre hospitalier de Laval, du collectif Greffes + regroupant les principales associations dans ce domaine en partenariat avec la Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains en Mayenne (France ADOT53),

Qu'il convient de signer la charte Territoire Ambassadeur du don d'organes par Laval Agglomération, et de réaliser des actions de communication pour inciter les citoyens à réfléchir à ce sujet et en informer ses proches,

Après avis de la commission solidarités et santé,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La charte Territoire Ambassadeur du don d'organes entre Laval Agglomération et l'association Vaincre la Mucoviscidose, France Reins, Don May Greffe et France ADOT 53 est approuvée.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault